L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 10 SEPTEMBRE 1893.

## PETITES ANNONCES

CEUX qui souffrent de l'usage de la morphine peuvent se guérir en 48 heures. Pas de guérison pas de paiement. Les meilleures recommandations de la N. O. seront données. S'adresser, en anglais, à L. E. Kinsey, Boîte No 515 Chamber of Commerce, Chicago, Illinois. Traitement à la Baie St Louis à la Villa Qui Si Sana, sur la Golfe, résidence du Dr Von Cohren, avec toute sécurité et sans souffrance. 10 sept 10 17 24

PENSION privée, 216 rue Bourbon, entre St Philippe et Dumaine. Prix modérés. 15 sept—1m

MME JACOB, 188 Canal, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 28 oct.—dim.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaine, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 137 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1y

### DEMANDES.

#### BLANCHISSEUSE.

ON demande immédiatement une bonne BLANCHISSEUSE au No. 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 7 sept-

#### A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de départ, une glace à pannoux (trumeau), installations de magasin, vitrines, comptoirs et une figure en cire. S'adresser à Mme Roger, 64 rue Royale. 10 sept—1f

A VENDRE—Une grocerie et buvette. S'adresser coin Ste-Anne et Rochebleve. 8 sept—3f

### A LOUER.

A LOUER — Trois splendides magasins neufs, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Bourse. Possédée dès ce jour immédiatement ou le 1er octobre ; logement meublé ; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Bayne, Desègre & Dendos, 5 Bas rue Desègre, 33 rue Carondelet. 13 sept—1f

## AVIS DE SUCCESSION.

#### Succession de Mlle Abbie Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,994—Division C.—Etendu que George W. Moore a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Abbie Moore, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 sept—9 13 17

#### Succession de Gustave A. Seibert et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,119—Division D.—Attendu que Charles H. Thurston a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gustave A. Seibert décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 sept—8 12 17

#### Succession de Mme Wiesnbach Lane, femme de Francis Leibrock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,951—Division C.—Attendu que Mme Mary Ann Lane, femme de Thomas M. Lane, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elisabeth Lane, femme de Francis Leibrock, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 sept—8 12 17

#### Succession d'Adolphe Ehret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,363—Division B.—Attendu que Henry L. Frantz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Adolphe Ehret, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 sept—6 10 15

#### Succession de Mme Charlotte H. Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,363—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Kennedy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 sept—7 12 16

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 40,009—Division D.—N. W. Hall & Co., N. W. Hall, Lewis Imholte, Jr., vs leurs créanciers — Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires du nom et raison sociale de N. W. Hall & Co., et Richard W. Hall et Lewis Imholte, Jr., les membres de la dite raison sociale individuellement, soit acceptée par la cour et homologuée par elle ; et il est ordonné qu'une réunion des dite créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. Morgan Gurdy, notaire, en son bureau, No 7 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI, 9me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer et pourvoir aux dite pétitionnaires, nommer un syndic et voter sur toutes autres mat ères qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dite pétitionnaires soient suspendues, et que Emile Leche, W. Karnes, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1893.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 sept—3f au 9 oct

FOR DYSPEPSIA, Indigestion, and Stomach disorders, use BROWN'S IRON BITTERS. All dealers keep it. 31 per bottle. Genuine has trade-mark and crossed red lines on wrapper.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 9 SEPTEMBRE—CLASSE No 314
Tirage de 4 heures P. M.

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 53 | 78 | 46 | 77 | 38 | 3 | 66 | 48 | 68 | 42 | 67 | 17 19 — |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 9 septembre 1893.—4 heures P. M.
J. A. RUCHEAU.
EDGAR PILIE.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## Plus d'Un Quart de Million Distribué.

## L.S.L.

## Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un vote POPULAIRE ENORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital actions.....$1,000,000

### ATTENTION.

Après la 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à la Salle de Concerts, Jardin d'Acclimatation, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, e ont tous lieu en public, au Théâtre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans.

Ecoulée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance sont faits avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-similé de nos signatures.

*P. G. T. Beauregard*
*M. A. Early*
*Jubal A. Early*

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour prendre aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

## TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—AU—

## THÉATRE ST-CHARLES,

NOUVELLE ORLEANS.

## MARDI, 12 SEPT. 1893.

# GROS LOT: $75,000

## 100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $75,000, est: | $75,000 |
| 1 Lot de | 20,000, .. | 20,000 |
| 1 Lot de | 10,000, .. | 10,000 |
| 1 Lot de | 5,000, .. | 5,000 |
| 2 Lots de | 2,500, .. | 5,000 |
| 5 Lots de | 1,000, .. | 5,000 |
| 25 Lots de | 300, .. | 7,500 |
| 100 Lots de | 200, .. | 20,000 |
| 200 Lots de | 100 .. | 20,000 |
| 500 Lots de | 40, .. | 20,000 |

PRIX D'APPROXIMATION

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de | $100, sont | $10,000 |
| 100 Lots de | $60, .. | 6,000 |
| 100 Lots de | $40, .. | 4,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de | $20, sont | $19,980 |
| 999 Lots de | $20, .. | 19,980 |
| 2,434 Lots se montant à | | $265,460 |

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.
PAS MOINS DE CINQ FRACTIONS.

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTE LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sont demandés à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, aussi frais que possible.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans ; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans ; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président ; qu'il contienne avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. D. CAMBLL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'intermédiaire de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a huit systèmes infâmeux et malhonnêtes à vendre sur le marche pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs devraient y faire attention, et ne pas se laisser entraîner par avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres. Ne soyez pas trompés à plus forte raison.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Vente par le Shérif Civil
—D'UN—
## Vaste et Bel Assortiment de MEUBLES DE MÉNAGE,
### Se trouvant sur les lieux
## No 172 rue Constantinople, près de l'avenue St-Charles.
—Assortiment se composant de—

Divers très beaux ameublements de chambre à coucher avec armoirs à glaces, un très bel ameublement antique de chambre à coucher, magnifique ameublement de salon bois de cerisier, 10 pièces ; une étagère en cerisier, un grand piano Steinway, casier à musique et tabouret de piano, plusieurs vases très fins, plusieurs peintures à l'huile très belles, gravures et un choix assortiment de salle à manger en chêne, vaisselier avec portes vitrées, une pendule antique française et plusieurs autres pendules, sommiers, oreillers et traversin en plumes, moustiquaires, etc., trois grands coffres en bois de chêne, un pupitre en chêne avec bibliothèque, six belles bibliothèques en noyer, une grande bibliothèque en chêne, un assortiment vaste et varié de berceuses, chaises douces, etc., une machine à coudre, stores de fenêtres, rideaux, portières, cuivre à corde, les moustiques, verrerie et vaisselle ainsi que d'autres articles de ménage.

Dans l'affaire de Peter R. Augelovich vs. Cristoph V. Kewenter.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 39,978.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, qui aura lieu dans la Salle de Ventes du MERCREDI 20 septembre 1893, à 10 heures et demie A. M., la propriété ci-après décrite, savoir :

Sur les lieux No 172 rue Constantinople, près de l'avenue St Charles, toute la propriété du défendeur renfermée dans cet immeuble, propriété saisie et sera conformément à l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 sept—10 17 à date

### ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL
—DE LA—
## Banque Nationale de la Louisiane
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 30 Juin 1893.

ACTIF.

| | | |
|---|---|---|
| Bills escomptés | | $1,066,273 |
| Bons des Etats-Unis | 50,000 00 | |
| Ville de la Nouvelle-Orléans | 31,000 00 | |
| Bonds 4 et 6 pour cent et Louisiana consols | 583,350 00 | |
| Autres bons et actions | 149,387 50 | |
| | | 782,737 50 |
| Maison de banque | | 100,000 00 |
| Prêts sur demande | 710,734 12 | |
| Trésorier des Etats-Unis | $2,250 00 | |
| Change américain | 150,833 89 | |
| Argent comptant et chèques pour le Clearing House | 759,901 29 | |
| | | 1,623,719 30 |
| Total | | $3,572,730 67 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Capital actions | | $500,000 00 |
| Fonds de surplus | | 150,000 00 |
| | | $650,000 00 |
| Profits nets non divisés | | 55,615 12 |
| Circulation | | 44,100 00 |
| Dépôts à retirer contre chèques | | 2,802,825 54 |
| Dividendes non payés | | 20,490 00 |
| Total | | $3,572,730 67 |

Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.

R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LEON F. JANIN, Caissier.

### SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
8 Carondelet et Hautbone.
9 Prytania et Nerthen.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Connaissance et Peniches.
18 Magasins et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Frenchmen.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Claiborne.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Rose et Magazine.
38 Malpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Malpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Felicité.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Froret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Peydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Naples et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Barenne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Pardido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rochablave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Frenet.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Parreaux.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Port du Bayou et Villeraude.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9 Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Esplanade et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapagerosse et Miro.
412 Lalarpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
413 Presse à Coton et Levée.
414 Marché Washington.
5 Louise et Remparts.
7 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine
Dauphine et Independance
Louise et Pologne
Caserne des Etats-Unis
Dauphine.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Vente en partage.

Robain Fortier et als. vs. les Mineurs Fortier.

No 39,338—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 août 1893, par l'Hon. Fred D. King, juge de ladite Cour, Division B, et d'un ordre, signé le 4 septembre 1893, homologuant le procédurer d'une assemblée de famil le tenue le 30 août 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite—

1° Un certain terrain situé dans la Premier district de cette ville, carré d'llet borné par les rues Prytanée, Camp Tonie et Melpomène, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dé-igné par la No 70 de la rue Prytanée, et mesurant 25 pieds de façade rue Prytanée, sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain terrain situé dans la Sixième district de cette ville, ca ré d'llet borné par les rues Camp, Valence, Chestnut et Bordeaux, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 495 et 500 rue Chestnut, et mesurant 40 pieds de façade rue Chestnut sur 150 p eds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit payable en billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de tout jour à partir de la date jusqu'à parfait paiement ; 5 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant F. Adolph, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
2 sept—2 9 16, 23 30—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Dans l'affaire du mineur Efde Davidson Devan.

No 39,757- Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 27 septembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour civ-desus, Division D, signé le 23 août 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains terrains dans le Septième District de cette ville, carré d'llet borné par les rues Miltadon, Clinton, Commerciale et Magcasy, désignés par les No 2 et 3 1/2, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dés gnés par les Nos 2026 et 2028 rue Miltadon, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant ; et l'acquéreur paiera les taxes de 1893 ; 20 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Le acte de vente pardevant G. C. Prêot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26août—26 sept2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Cottages Doubles Productifs
### Et excellemment situés,
Dans le Troisième District.
## Bague en diamant, montre en or, Argenterie et meubles de Ménage.
Succession de Joseph Magidof,

No 39,587.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 13 septembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour civ-desans mentionnée, Division B, en date du et signé le 8 août 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le cottage double en bois, bien situé et à un étage avec mansarde, Nos 374 et 374 1/2 rue Roman, dans le Troisième District de cette ville, carré d'llet borné par les rues Royale, Chartres, Le paix et Français, ayant 4 chambres, aide de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 5 sur un plan annexé à un acte passé pardevant T. Seghers, ancien notaire, le 28 mai 1862, et mesurant 34 pieds Français, 30 pieds de face rue Royale, sur 80 pieds de profondeur ; borné d'un côté par le terrain No 4, à l'autre par le terrain No 6 et à gauche par la propriété actuellement ou anciennement appartenant à Louis Grosman. Il est situé dans un bon voisinage, en face du Parc Washington ; il y a devant un chemin de fer, et à proximité, des églises, des écoles, des marchés.

2° Les cottages doubles solidement construits, à un étage avec mansardes, Nos 25 et 27 rue Montégut, dans le Troisième District de cette ville, carré d'llet borné par les rues Montégut, Genet, Chartres et Levée, ayant 6 chambres, citerne, allée, etc, de chaque côté. Le terrain mesure 42 pieds 6 pouces de façade rue Montégut sur 92 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Il est près de la rivière ; des chemins de fer passent près et n'est jamais sans de bons locataires.

Aussi, le même jour, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux, 14 rue Carondelet, entre Canal et Customhouse.

Une bague en diamant, une montre en or, de l'argenterie, des meubles de ménage, des lorgnettes et spectacles, un revolver, etc.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant sur les lieux. Pour les effets immobiliers, un tiers ou plus comptant ; le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur ; portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement ; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets ; et les taxes dues, ou eligibles en 1893, assumées par l'acquéreur, en sus du prix d'adjudication ; 10 pour cent comptant du prix d'adjudication requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Theo. Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.
12 août—12 19 26—2 9 13 sept

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente de fret non réclamé à l'entrepôt du Texas & Pacific R. R. Co., en vertu de l'acte No 124 de 1890.

Deux carloads de minéral magnésie, poids à peu près 30 tonnes.—Vendu pour payer le fret et charges, en vertu de l'acte No 124, de 1890, lois de la Louisiane.

Sans réserve. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet, LUNDI, 18 septembre 1893, à 10 1/2 heures A. M. en vertu d'un ordre du Texas & Pacific R. R. Co., à leur entrepôt au pied de rue Terpsichore, à la levée, pour compte qui appartient en vertu de l'acte No 124 de 1890, concernant le fret non réclamé, il sera vendu—

Deux carloads de minéral magnèse de 30 tonnes plus ou moins.
Conditions—Comptant sur les lieux.
6 sept—6 10 13 à date.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,805—Division D—Jules G. Froedsame vs. Catherine—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules G. Froedsame soit convoquée et tenue pardevant Fred Dudley, Esq., notaire, en son bureau, No 85 rue St-Charles, dans la Bâtisse Maçonnique, en cette ville, commençant le mardi, 12me jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne ainsi que ses biens soient suspendues et que Ben. Forman, Jr. Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 7 août 1893.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 août—5f au 13 sept

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente par le Shérif Civil d'un vaste assortiment de meubles de valeur et presque neufs, tels qu'on en trouve dans un Club Social de premier ordre.

Le contenu entier et les installations, etc., des lieux occupés par le

CRESCENT CITY ATHLETIC CLUB,

No 18 rue Nord Rempart.

Consistant de nombreuses tables, grandes et petites, romaine, berceuses de fantaisie, chaises à bras, chaises de salle-à-manger en grand nombre, porte-chapeaux, cadres, cadres-miroirs, miroirs, garde-manteaux, devant de cheminée, rideaux de senêtre, portières, grandes, lustres, lampes, presse à copier et table, pendules, mattes, statues ;

—AUSSI—

Magnifiques comptoirs et étagères de buvette, glacière à bière et accessoires, etc. ;

Verres assortis, Faïence et Porcelaine,

—ENCORE—

Nombre d'autres articles d'utilité et d'ornement.

—DANS L'AFFAIRE DE—

J. B. Joseph vs Crescent City Athletic Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,770—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux et aux jours désignés, le LUNDI, 18 septembre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No 18 rue Nord Rempart.

Toute la propriété du défendeur contenue sur lesdits lieux, se composant des articles ci-dessus énumérés et d'autres, le tout conformément à un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 sept—6 9 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Belle Résidence en Bois à Deux Etages,
## Et un Cottage Double en Bois,
### 283, 283 1/2 et 285 rue Dumaine.
Entre Claiborne et Derbigny.

Succession de Jacob Imhof.

No 39,476—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 13 septembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour civ-desans mentionnée, Division B, en date du et signé le 8 août 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le cottage double en bois, bien situé et à un étage avec mansarde, Nos 374 et 374 1/2 rue Roman, dans le Troisième District de cette ville, carré d'llet borné par les rues Royale, Chartres, Le paix et Français, ayant 4 chambres, aide de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 5 sur un plan annexé à un acte passé pardevant T. Seghers, ancien notaire, le 28 mai 1862, et mesurant 34 pieds Français, 30 pieds de face rue Royale, sur 80 pieds de profondeur ; borné d'un côté par le terrain No 4, à l'autre par le terrain No 6 et à gauche par la propriété actuellement ou anciennement appartenant à Louis Grosman. Il est situé dans un bon voisinage, en face du Parc Washington ; il y a devant un chemin de fer, et à proximité, des églises, des écoles, des marchés.

2° Les cottages doubles solidement construits, à un étage avec mansardes, Nos 25 et 27 rue Montégut, dans le Troisième District de cette ville, carré d'llet borné par les rues Montégut, Genet, Chartres et Levée, ayant 6 chambres, citerne, allée, etc, de chaque côté. Le terrain mesure 42 pieds 6 pouces de façade rue Montégut sur 92 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Il est près de la rivière ; des chemins de fer passent près et n'est jamais sans de bons locataires.

Aussi, le même jour, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux, 14 rue Carondelet, entre Canal et Customhouse.

Une bague en diamant, une montre en or, de l'argenterie, des meubles de ménage, des lorgnettes et spectacles, un revolver, etc.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant sur les lieux. Pour les effets immobiliers, un tiers ou plus comptant ; le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur ; portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement ; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets ; et les taxes dues, ou eligibles en 1893, assumées par l'acquéreur, en sus du prix d'adjudication ; 10 pour cent comptant du prix d'adjudication requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Theo. Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.
12 août—12 19 26—2 9 13 sept

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,832—Division D—Julius G. Froedsame vs Catherine—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules G. Froedsame soit convoquée et tenue pardevant Fred Dudley, Esq., notaire, en son bureau, No 85 rue St-Charles, dans la Bâtisse Maçonnique, en cette ville, commençant le mardi, 12me jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne ainsi que ses biens soient suspendues et que Ben. Forman, Jr. Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 7 août 1893.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 août—5f au 13 sept

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur de troisième district.

Mutual Building and Homestead Association vs J. F. Wingrave.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,805.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Samedi 16 septembre 1893, à 10 heures A. M. en vente à l'enchère publique, devant la porte de l'Hôtel St-Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, le MERCREDI, 27 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain et une certaine portion de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y sont y appartenant ou en faisant en quelque sorte partie, situés dans le Troisième district de cette ville, dans le carré d'llet désigné par le No numéro 1 du plan officiel du Faubourg Plaisance, borné par les rues Esplanade, Villeré et Robertson et l'avenue Washington. Le dit terrain est désigné par le No 1 sur un plan d'un arpentage fait par Octavia Labatut, ingénieur civil, le 27 février 1866, et mesurant trente trois pieds front sur l'avenue Washington sur une profondeur de cent vingt pieds.

Le cottage double en bois, bien situé et à un étage avec mansarde, Nos 374 et 374 1/2 rue Roman, dans le Troisième District de cette ville, carré d'llet borné par les rues Royale, Chartres, Le paix et Français, ayant 4 chambres, aide de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 5 sur un plan annexé à un acte passé pardevant T. Seghers, ancien notaire, le 28 mai 1862, et mesurant 34 pieds Français, 30 pieds de face rue Royale, sur 80 pieds de profondeur ; borné d'un côté par le terrain No 4, à l'autre par le terrain No 6 et à gauche par la propriété actuellement ou anciennement appartenant à Louis Grosman. Il est situé dans un bon voisinage, en face du Parc Washington ; il y a devant un chem